Santé publique: lutte contre le cancer, plan d'action 1996-2000

1994/0105(COD) - 25/10/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. José Luis VALVERDE LOPEZ (PPE, E) relative au programme de lutte contre le cancer, le Parlement européen estime que la position commune du Conseil est trop restrictive et propose d'amender à nouveau la proposition. Parmi les 19 amendements adoptés, on retiendra plus particulièrement ceux qui visent à: - rétablir la dotation budgétaire à 64 millions d'écus (proposés par la Commission) en lieu et place des 59 millions d'écus acceptés par le Conseil; - réintroduire l'objectif majeur du programme qui, pour le PE, vise à établir un réseau de coopération entre la Commission et les comités nationaux afin que l'action communautaire serve de catalyseur à l'action des Etats membres (le Parlement européen rétablit également la structure en 5 points du programme); - donner plus de consistance et de précisions aux programmes d'actions dans le domaine de la lutte contre le tabac, la coopération entre les organisations publiques et privées impliquées dans la lutte contre le cancer et une meilleure prise en compte d'éléments tels que l'environnement ou les mauvaises habitudes alimentaires comme précurseurs de la maladie; - gommer les aspects trop inter-gouvernementaux du programme (notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme par les Etats membres) et prévoir une juste participation des organisations actives dans la prévention contre le cancer ainsi que des experts connus de ce secteur (notamment au sein du comité de programme); - l'adoption d'actions préventives destinées aux jeunes et aux enfants ; - la publicité des actions entreprises (le PE demande notamment à être régulièrement informé des actions réalisées).